

Autour de l'école

Le guide des
services périscolaires
de la Ville de Riorges

2017-2018




Riorges

LA VILLE NATURE

SOMMAIRE



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

03

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

04

LES ENCADRANTS

07

FACILE DE S'INSCRIRE AVEC LE PORTAIL FAMILLE

08

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

10

EN DEHORS DE L'ÉCOLE

11

LES NUMÉROS UTILES

12

La dernière année scolaire s'est achevée autour d'une belle fête Tempo, permettant aux familles de découvrir les activités pratiquées tout au long de l'année par les enfants. C'est un moment privilégié et convivial organisé tous les deux ans, pour lequel enfants et animateurs s'impliquent avec enthousiasme.

Cette fête témoigne de l'offre large et diversifiée que la Ville de Riorges propose dans le cadre de l'accueil de loisirs Tempo et de Mini-Tempo. Chaque soir, dans chaque école, les enfants peuvent ainsi se dépenser en pratiquant des activités sportives originales, exprimer leur créativité ou encore découvrir des langues étrangères, réaliser des expériences scientifiques...

C'est pourquoi la municipalité de Riorges reste attachée à cette organisation de la semaine d'école, respectueuse du rythme de l'enfant, lui permettant de pratiquer des activités enrichissantes, tout en favorisant son épanouissement.

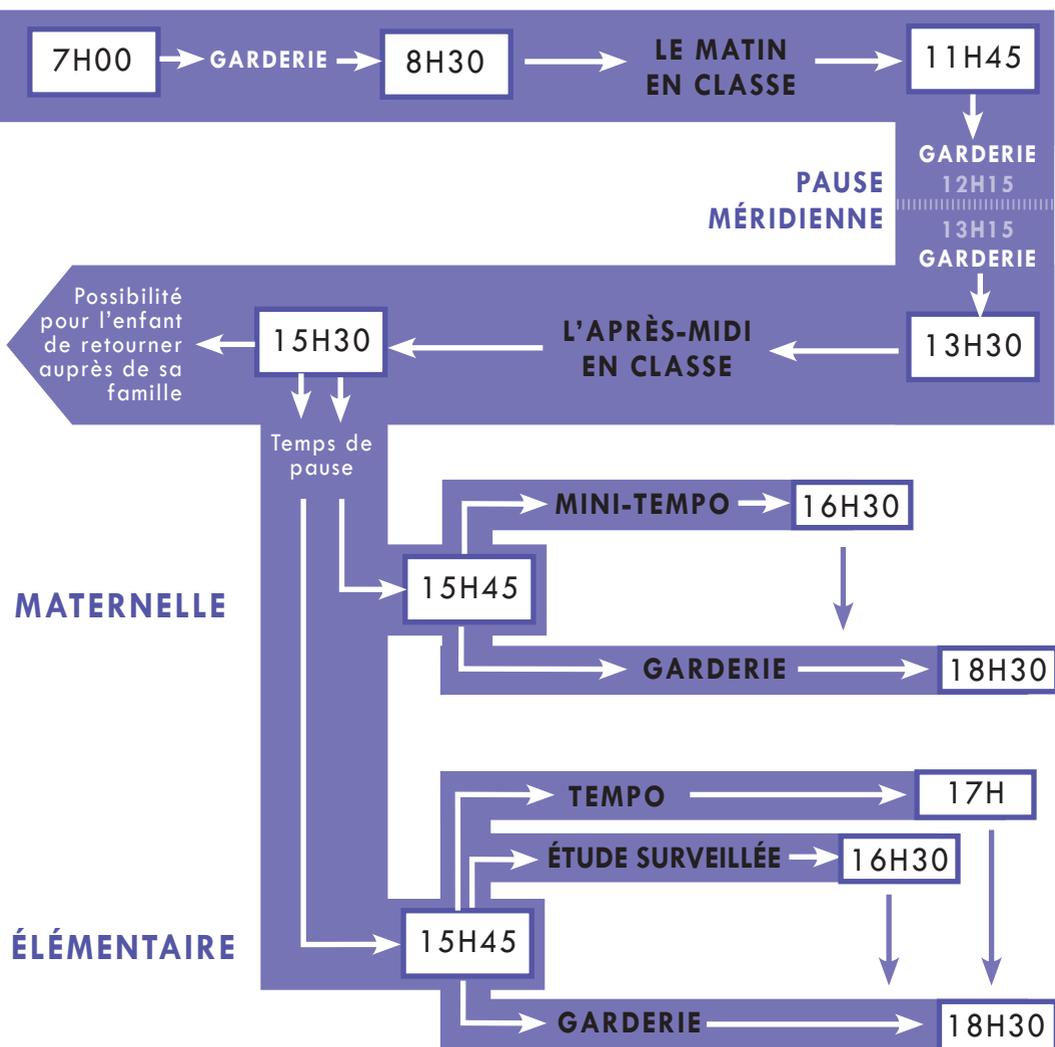
Dans un souci d'égalité d'accès, ces services sont accessibles à tous. Une tarification sociale est appliquée pour Tempo comme pour la restauration scolaire. Les garderies, les études surveillées et les activités proposées dans le cadre de Mini-Tempo sont gratuites.

Ce guide vous accompagnera dans cette rentrée scolaire. Vous pourrez y découvrir les services mais aussi mieux appréhender le rôle des différents acteurs qui interviennent chaque jour au service de l'éducation de votre enfant.

Belle rentrée à tous !

NATHALIE TISSIER
ADJOINTE EN CHARGE
DE LA VIE SCOLAIRE

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



LE MERCREDI - La classe se tient de 8h45 à 11h45.



La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



La Ville de Riorges met à disposition des familles différents services périscolaires qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée.

 LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

La garderie

Avant et après l'école, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur des deux parents avec horaires de travail), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières.

Dérogation possible de 16h30 à 17h si un frère ou une soeur est en activité Tempo. Se renseigner auprès du service Enseignement.

Les horaires
d'accueil
de la garderie

Le matin :

7h-8h20

11h45-12h15

L'après-midi

(sauf le mercredi) :

13h15-13h20

15h30-18h30

En cas de non-inscription

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui persiste à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à ce service.

En cas de retard

A chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranche de quinze minutes de dépassement.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

> Inscrire les enfants à de nouvelles activités

> Choisissez > Périscolaire

> Activités > Garderie

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie.

> Enregistrer

⌚ LE MIDI

La restauration

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. Tout au long de l'année, des repas à thème et des produits bio sont servis. Des animations sont aussi proposées telles qu'une crêpe partie ou un repas foodtruck. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 4 ans (exceptionnellement, selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les enfants de 3 ans). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de la famille (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famille).

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

> Inscrire les enfants à de nouvelles activités
> Choisissez > Périscolaire Activités > Restauration scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire).

> Enregistrer

⌚ LE SOIR

L'étude surveillée

Après un temps de pause, à partir de 15h45, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la Ville de Riorges, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 16h30. Ce service est gratuit.

 **Comment s'inscrire ?** ➔ **L'inscription se fait auprès des enseignants.**



APRÈS L'ÉCOLE



LE SOIR

Tempo

(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la Ville de Riorges)



EN MATERNELLE : MINI-TEMPO DE 15H30 À 16H30

Mini-Tempo propose des ateliers multi-activités encadrés par des ATSEM. Pour les enfants de grande section, il est également possible de participer à des ateliers sportifs ou culturels. Les activités se terminent à 16h30. La participation est gratuite.

EN ÉLÉMENTAIRE : TEMPO DE 15H30 À 17H

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h : sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial), pour une participation illimitée aux activités.

L'année est divisée en trois périodes. Un nouveau programme d'activités est défini pour chaque période.

Comment s'inscrire ?

Une première inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier du service à l'année. **Rendez-vous ensuite sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Centre de Loisirs
- > Type d'action

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo ou à Mini-Tempo, et ce pour chaque période.

- > Enregistrer

Consultez le programme d'activités en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.

PÉRIODE 1

De la
rentrée de septembre
aux vacances de Noël

Inscriptions à partir de
juillet

PÉRIODE 2

De la
rentrée des vacances de
Noël aux vacances de
Printemps

Inscriptions à partir de
novembre

PÉRIODE 3

De la
rentrée des vacances
de Printemps à la fin de
l'année scolaire

Inscriptions
à partir de mars

QUI SONT LES ENCADRANTS ?

À l'école, il y a le maître ou la maîtresse, mais aussi bien d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.



Les ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Ils encadrent les ateliers multi-activités à partir de 15h30, dans le cadre de Mini-Tempo.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux pendant les vacances et du matériel destiné aux enfants.

Les agents de garderie

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils participent à l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

Les animateurs

Dans le cadre des activités de Tempo et de Mini-Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques. Ils animent aussi régulièrement la pause méridienne.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance !

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet www.riorges.fr ou directement à l'adresse suivante : portail-famille.riorges.fr

En ligne, sur le Portail Famille, il est possible d'inscrire son enfant :

- À la garderie,
 - Au restaurant scolaire,
 - Aux activités Tempo et Mini-Tempo,
- L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

Il permet aussi...

- De réserver ou d'annuler les repas,
- De consulter ses factures,
- De payer en ligne de façon totalement sécurisée,*
- De contacter facilement par mail le service Enseignement,
- De rester informé des actualités de l'école de son enfant.

Pour utiliser le Portail Famille pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel au service Enseignement, en mairie.

Consultez le mode d'emploi du Portail Famille

Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.

- Pour une première utilisation :
 - > Création du compte Portail Famille
- Pour une sélection des activités :
 - > Guide de saisie des activités

* Il vous est toujours possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Si vous possédez déjà un compte

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire en ligne, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives, même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources).

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille.

Vous n'avez jamais utilisé le Portail Famille ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille, muni des différents justificatifs (Voir liste ci-dessous).

Identifiant

Mot de passe

Connexion



Les justificatifs

- **Pour toute inscription** : dossier d'inscription (disponible sur le Portail Famille en libre accès), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- **Pour les garderies** : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- **Pour Tempo et les restaurants scolaires** : attestation de quotient familial CAF (ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable), fiche de renseignement et fiche sanitaire (distribuées avant les vacances d'été ou disponibles à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour toute information
service.enseignement@riorges.fr
04 77 23 62 69

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Grâce au conseil municipal enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale.

Le premier conseil municipal enfants de la Ville de Riorges a été installé en 2016. 20 élèves de CM1 et CM2, issus des quatre écoles riorgeoises, ont été élus pour deux ans.

L'objectif ?

Que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Les jeunes élus ont eux-mêmes défini les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permet par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

En pratique

Les élus du conseil municipal enfants se réunissent deux fois par mois pour travailler sur leurs projets.

Prochaines élections du conseil municipal enfants : rentrée scolaire 2018

Le mercredi, avec Loisiriorges

Les enfants sont accueillis de 13h15 à 18h30 par le Centre social (de 3 ans au CE1) ou par le Comité Roannais de Vacances (du CE1 au CM2).

Les enfants inscrits aux activités du mercredi après-midi ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire de l'école des Sables. Une navette procède au ramassage des enfants des autres groupes scolaires.

De 3 ans au CE1 :

Centre social,
1 place Jean Cocteau, Riorges
04 77 72 31 25

Du CE1 au CM2 :

Comité Roannais de Vacances,
6 rue de Bourgogne, Roanne
04 77 23 67 00

Pratiquer une activité

Pensez aux associations riorgeoises ! Riorges est riche de près de soixante associations. Pour les découvrir, consultez l'annuaire des associations sur www.riorges.fr.



Pendant les vacances

LE CENTRE SOCIAL

À chaque période de vacances scolaires, le centre social propose un programme d'activités pour les enfants, dès 3 ans.

1 place Jean Cocteau,
42153 Riorges
04 77 72 31 25

PASS'SPORT+

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay et Mably, propose des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans.

Inscription en mairie, dans le courant du mois de mai.

L'AIDE AUX VACANCES

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, mais aussi les départs en vacances en famille, le CCAS (centre communal d'action sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du quotient familial. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées ou aux voyages scolaires.

Plus de
renseignements
auprès du CCAS :
04 77 23 62 62



Les écoles

GROUPE SCOLAIRE BEAUCUEIL

École maternelle | 04 77 70 17 26
École élémentaire | 04 77 71 64 20
Garderie maternelle | 04 77 70 17 26
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 45

GROUPE SCOLAIRE DU BOURG

École maternelle | 04 77 71 00 70
École élémentaire | 04 77 71 00 70
Garderie | 04 77 72 29 64

GROUPE SCOLAIRE DU PONTET

École maternelle | 04 77 70 10 47
École élémentaire | 04 77 71 66 75
Garderie maternelle | 04 77 70 70 47
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 57

GROUPE SCOLAIRE DES SABLES

École maternelle | 04 77 71 73 74
École élémentaire | 04 77 68 08 31
Garderie maternelle | 04 77 71 73 74
Garderie élémentaire | 04 77 71 29 38

Utile

CENTRE SOCIAL

04 77 72 31 25
centsociorges@orange.fr

COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES

04 77 23 67 00
secretariat@crv-loisirs.fr

RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES

04 77 23 91 76
ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

Les services municipaux

SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69
service.enseignement@riorges.fr

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24
RESPONSABLE TEMPO : 04 77 23 62 50
service.jeunesse@riorges.fr

SERVICE SOCIAL

04 77 23 62 67
ccas@riorges.fr

ACCUEIL MAIRIE

04 77 23 62 62
mairie@riorges.fr

**COMPTE PORTAIL FAMILLE
PORTAIL-FAMILLE.RIORGES.FR**

IDENTIFIANT :

.....

MOT DE PASSE :

.....

**TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS
SONT SUR WWW.RIORGES.FR !**

